



CONVENTION RELATIVE A UNE OFFRE DE CONCOURS

Entre les soussignés :

Loire Forez agglomération, service voirie, 17 boulevard de la préfecture, 42600 Montbrison, représentée par son président, Monsieur Christophe BAZILE dûment habilité par une délibération N°24 du conseil communautaire en date du 14 mai 2024

D'une part

Et

La commune de L'Hôpital-le-Grand, place du 19 mars 1962, 42210 L'Hôpital-le-Grand, représentée par son maire, Monsieur Christophe DESTRAS dûment habilité par une délibération du Conseil municipal en date du 19 mars 2024

D'autre part

PREAMBULE

Le montant d'un fonds de concours, tel que le prévoit la réglementation, ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. C'est-à-dire que la part apportée par la commune ne peut excéder 50% du financement net porté par l'intercommunalité.

Au vu des travaux déjà réalisés et de ceux souhaités d'ici la fin de mandat, le dispositif du fonds de concours n'est pas suffisant pour la commune de L'Hôpital-le-Grand qui souhaite apporter une participation supérieure afin de respecter le principe interne de terminer le mandat avec une enveloppe voirie d'initiative communale à minima à l'équilibre.

Il est donc proposé de recourir au dispositif de l'offre de concours, acté par la présente convention d'offre de concours, qui permet à la commune de L'Hôpital-le-Grand d'apporter une participation pour des travaux publics jusqu'à 70% du montant net des travaux.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – OBJET :

Loire Forez agglomération, par la délibération du 14 mai 2024, a accepté l'offre de concours offerte par la commune de L'Hôpital-le-Grand.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de la mise en œuvre de l'offre de concours.

Article 2 – MONTANT DE L'OFFRE DE CONCOURS ET MODALITES DE VERSEMENT :

Le montant maximal que la commune peut amener est de, selon le détail ci-dessous :

	Voies	Montant TTC de l'opération	FCTVA (16,404 %)	Subventions théoriques	Montant net dépensé	Montant maximum ODC
L'hôpital le Grand	Cheminement piéton Route d'Unias	67 100 €	11 007 €	7 743 €	48 350 €	33 844 €

La commune de L'Hôpital-le-Grand a décidé d'apporter une offre de **33 800 €**.

Loire Forez émettra un titre de recette de ce montant à l'encontre de la commune de L'Hôpital-le-Grand.

Article 3 – ACCEPTATION DE L'OFFRE :

Loire Forez agglomération accepte l'offre de concours proposée par la commune de L'Hôpital-le-Grand.

Article 4 – DURÉE :

La présente convention prendra effet à la date de signature par les deux parties et se terminera à réception de l'offre de concours par Loire forez agglomération.

Article 5 – RESILIATIONS OU LITIGES :

Les éventuels litiges nés de l'application de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Montbrison, le

Pour Loire Forez agglomération
Le Président,

Christophe BAZILE

Pour la commune de L'Hôpital-le-Grand
Le Maire,

Christophe DESTRAS

